

o.721.21 (26e)
 o.721.53 - MI/ga
 o.722.21 (58e)

le 22 juin 1973

Note de dossier

Ba 22. Juni 73-16

OMS et OIT
Territoires occupés au Moyen-Orient

M. Joël Alon, Premier secrétaire de l'Ambassade d'Israël, est venu me voir le 15 juin au sujet de la décision de l'OMS d'envoyer un comité d'experts dans les territoires occupés et d'une initiative analogue en cours à l'OIT.

M. Alon me déclare que le Gouvernement israélien déplore la politisation des institutions spécialisées, qui détourne celles-ci de leurs activités statutaires. Il estime que l'absence pratiquée par la Suisse dans un tel cas favorise en fait l'adoption de résolutions de nature politique.

En ce qui concerne l'OMS, M. Alon a été chargé de nous dire que le Gouvernement israélien ne coopérerait en aucun cas avec le Comité d'experts, quelle qu'en soit la composition. Israël n'accepte pas d'être condamné avant même que l'enquête en question ait été effectuée (je relève à ce sujet que la résolution WAH 26.56 ne contient en fait aucune condamnation d'Israël). L'on s'étonne dès lors du côté israélien que la Suisse ait accepté de faire partie et même de présider le Comité ad hoc du Conseil exécutif chargé de constituer le Comité d'experts.

Je réponds à M. Alon que le Dr Sauter siège au Conseil exécutif en capacité personnelle et que c'est à ce titre que le Conseil l'a prié unanimement de faire partie du Comité ad hoc. Le Gouvernement suisse n'aura à se prononcer que lorsqu'il recevra la lettre du Comité ad hoc lui demandant de désigner un expert. Sa décision sera prise à la lumière de tous les éléments dont il disposera à ce moment, mais d'ores et déjà il

./.

- 2 -

est à prévoir que son acceptation sera subordonnée à l'accord de toutes les parties en cause. C'est là traditionnellement une condition que nous posons lorsque l'on fait appel à nos bons offices.

En ce qui concerne l'OIT, j'indique à M. Alon que nous ne connaissons pas encore le texte qui doit sortir du Comité des résolutions, dont la Suisse n'est au demeurant pas membre. Nous ne pouvons dès lors pas encore prendre position.



(Muheim)

Ba 22.10.73-16

- Copies à:
- M. l'Ambassadeur Keller
 - Service politique ouest
 - Dr Sauter, Directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, Berne
 - MM. Pictet et Bodmer